

CITOYENNETE**Maison de quartier Plateau Monmousseau**

Bilan du projet social 2013-2014

Projet social de l'année 2015

Demande d'agrément à la CAF (animation globale et animation collective familles)

EXPOSE DES MOTIFS**Contexte de la demande d'agrément**

Le Conseil municipal du 18 novembre 2010 a validé le projet de la Maison de quartier du Plateau Monmousseau, la demande d'agrément « centre social » pour 2011-2012 à la CAF¹ ainsi que les demandes des subventions d'investissement et de fonctionnement auprès des financeurs potentiels.

Le lancement officiel de la Maison de quartier a eu lieu le 5 mars 2011 après une phase de travaux et de constitution de l'équipe dédiée.

Le Conseil municipal validait le 28 juin 2012 le bilan du projet social de la Maison de quartier Plateau Monmousseau 2011-2012 et le projet social 2013-2016, ainsi que la demande d'un nouvel agrément « centre social » à la CAF.

La CAF a décidé d'agrémenter à nouveau l'équipement « centre social » pour la période 2013-2016.

Suite aux difficultés de fonctionnement lors du premier semestre 2013, l'agrément « centre social » de la CAF a été réduit à l'année 2013 et 2014.

Rappel des axes du projet social du dernier agrément 2013-2014 :

- axe 1 : lutter contre l'exclusion et l'isolement des personnes tout en rapprochant les générations,
- axe 2 : favoriser l'intégration des jeunes les plus en difficulté,
- axe 3 : développer la participation active des habitants,
- axe 4 : développer et fédérer le partenariat autour d'un projet de territoire sur du long terme et de projets concertés et novateurs sur du court et moyen terme.

Bilan synthétique des deux dernières années d'activité

En 2013, la maison de quartier a connu une année compliquée dû à des tensions rencontrées avec le public des jeunes majeurs d'une part et des relations tendues au sein de l'équipe d'autre part.

Malgré les difficultés rencontrées, l'équipe de la maison de quartier et en particulier son nouveau directeur, a œuvré à une véritable restructuration du projet social. Ainsi des changements ont été engagés sur l'équipe, sur l'organigramme de la structure, une reconfiguration des locaux a été engagée, et un plan d'action réalisé.

¹ CAF : Caisse d'Allocations Familiales

Ces changements structurels au sein de l'équipement ont permis de développer l'activité, d'apaiser la relation au public, de redonner du sens au travail de l'équipe, et de s'inscrire dans les orientations fixées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour les centres sociaux.

Aujourd'hui, une étape a été franchie : la maison de quartier est perçue par les habitants comme un équipement de proximité ouvert à tous, où chacun peut réaliser un projet individuel ou collectif avec l'appui et les ressources des professionnels. C'est un lieu qui est de plus en plus fréquenté par les habitants du quartier.

C'est également un équipement pluri générationnel qui a pour vocation de consolider les liens sociaux, de développer les échanges et l'ouverture sur le monde. Nous pouvons mettre en avant l'accompagnement de la création et du développement de l'association Excelsior, qui aide enfants et jeunes à faire leurs devoirs. Véritable pilier de la maison de quartier, cette association contribue à des échanges intergénérationnels et à une reconnaissance des jeunes dans le quartier.

La maison de quartier a engagé une réelle démarche partenariale et transversale, afin de développer un réseau de partenaires qui puisse alimenter et développer l'action de l'équipe et d'ouvrir ainsi l'équipement au reste de la ville et du département. Le rôle de catalyseur que joue la maison de quartier favorise l'attractivité du quartier et valorise ainsi ses habitants.

Le Bureau Municipal du 23 mars 2015 validait les éléments de bilan ci-dessus, ainsi que les deux projets suivants :

- Un nouveau projet social pour l'année 2015

De manière globale, il s'agit de conforter l'activité de la Maison de quartier ces deux dernières années, et de mettre l'accent sur trois axes qui restent à consolider :

- 1 - accompagnement social des familles et aide à l'insertion des publics en difficulté,
- 2 - renforcer l'aide à la parentalité et consolider les liens familiaux,
- 3 - développer l'animation globale et renforcer les liens sociaux au sein du quartier.

- Un premier projet spécifique en direction des familles

Il s'agit en grande partie de formaliser des actions qui existent déjà. Le projet comporte les actions suivantes (construites en lien étroit avec les familles et les acteurs locaux, et mené par la référente famille) :

- proposer un Lieu d'Accueil Parents/Enfants,
- mettre en place un Café des Parents,
- proposer des conférences thématiques sur des thématiques liées à la parentalité avec l'intervention de spécialistes,
- favoriser un suivi individuel d'insertion professionnelle (en lien notamment avec la Mission locale et Pôle Emploi) et d'aides aux démarches administratives,
- proposer une orientation selon les besoins exprimés,
- mettre en place une collaboration avec les services de la ville (Espace Municipal de Médiation et d'Accès aux Droits, Action Sociale) et les assistantes sociales du Conseil Général,
- mettre en place des événements festifs,
- mettre en place des ateliers,
- organiser des loisirs familiaux,
- mettre en place un accompagnement au projet de vacances des familles,
- créer un espace information,
- créer des permanences : écrivain public, aide juridique, assistante sociale.

1. Demande d'agrément à la CAF sur l'année 2015

La demande de ré-agrément « centre social » sur l'animation globale auprès de la CAF ouvrira un droit à un financement qui contribuera à la mise en œuvre du projet social.

Les actions en direction des familles peuvent recevoir un autre agrément de la CAF, appelé « Animation Collective Familles » (ACF). Partie intégrante de la fonction d'animation globale, il est destiné à soutenir de façon spécifique, à l'aide d'un projet différencié, le projet global. L'ACF est conduite par un référent familles identifié au sein du centre social.

Ces deux agréments ne pourront porter que sur l'année 2015, dans la mesure où il existe actuellement un intérim de la direction.

2. Demandes des subventions de fonctionnement auprès des financeurs

A. Subvention de la CAF sur « l'animation globale »

L'agrément « centre social » ouvre droit à l'obtention d'une prestation de service « animation globale » de la CAF. Le nouvel agrément devrait permettre de percevoir une recette annuelle de la CAF, à hauteur de 60 000 euros.

B. Subvention de la CAF sur « l'Animation Collective Famille »

L'agrément « Animation Collective Familles » ouvre droit à l'obtention d'une prestation de service « Animation Collective Familles » de la CAF. Cet agrément devrait permettre de percevoir à une subvention à hauteur de 12 000 euros.

C. Autres financements possibles

Dans le cadre d'un agrément « centre social » par la CAF (et si la structure adhère à la Fédération des centres sociaux, ce qui est le cas de la Maison de quartier Plateau Monmousseau), le Conseil Général du Val-de-Marne contribue également au fonctionnement de la structure à hauteur de 12 000 € annuels.

D'autres financements sont possibles sur des projets (Conseil Général, CAF, ACSE et Conseil Régional).

Au vu de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver le dépôt du projet de la Maison de quartier Plateau Monmousseau à la CAF afin d'obtenir un nouvel agrément « centre social » sur l'animation globale et un premier agrément spécifique sur le projet en direction des familles,
- de solliciter cette prestation de service « animation globale »,
- de solliciter, pour la première année, cette prestation de service « Animation Collective Familles »,
- de solliciter toute subvention auprès des financeurs potentiels pour la réalisation de ce projet.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : précisions sur la Maison de quartier Plateau Monmousseau

CITOYENNETE

13) Maison de quartier Plateau Monmousseau

Bilan du projet social 2013-2014

Projet social de l'année 2015

Demande d'agréments à la CAF (animation globale et animation collective familles)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la circulaire CNAF n°2012-013 du 20 juin 2012,

vu sa délibération du 18 novembre 2010 approuvant la demande d'agrément « centre social » auprès de la CAF pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau pour 2011-2012,

vu sa délibération du 28 juin 2012 approuvant la demande de ré-agrément « centre social » auprès de la CAF pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau pour 2013-2016,

considérant que l'agrément « centre social » de la CAF a été réduit aux années 2013 et 2014,

considérant que la Ville souhaite poursuivre le projet de centre social de la Maison de quartier du Plateau Monmousseau et à ce titre, faire une nouvelle demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale et faire une première demande d'agrément « Animation Collective Familles » auprès de la CAF pour 2015,

considérant que cette démarche s'inscrit dans un processus de développement social local permettant de créer une synergie entre les différents acteurs œuvrant sur le territoire,

considérant que ces agréments ouvrent droit à l'obtention de la prestation de service « animation globale » de la CAF et à la prestation de service « Animation Collective Familles » de la CAF,

considérant que cet agrément permet également à d'autres financeurs de contribuer au fonctionnement de la structure,

considérant qu'il convient en conséquence de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale pour 2015 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cet agrément.

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande d'agrément « Animation Collective Familles » pour 2015 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cet agrément.

ARTICLE 3 : SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation du projet susvisé et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 10 AVRIL 2015